

RAPPORT D'ACTIVITES 2018



LA VIE DU SYNDICAT

LE LANCEMENT DU NOUVEAU SCOT

LA MISE EN OEUVRE DU SCOT DE 2013

SUIVI DES DEMARCHES REGIONALES

L'APPUI TECHNIQUE AUX EPCI

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

LE PETR CENTRE-CHER



Les instances

En 2018, le fonctionnement du SIRDAB s'est inscrit dans le cadre de ses nouvelles instances, dont les compositions avaient été repensées suite aux évolutions de périmètre intervenues en 2017. Au cours de l'année, près de 24 délibérations ont été prises. Les Comités Syndicaux du 2nd semestre ont été marqués par deux délibérations déterminantes pour l'avenir du syndicat :

- Le 5 juillet 2018, la prescription de la révision du SCoT de 2013 pour élaborer le SCoT Avord-Bourges-Vierzon à l'échelle de 7 EPCI et 101 communes du centre-cher.
- Le 19 septembre 2018, la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Centre-Cher », approuvés par les 7 EPCI membres à l'unanimité fin 2018.

En chiffres

- 5 Comités
- 6 Bureaux
- 24 délibérations



Le fonctionnement du syndicat

Les instances de 2018 ont été l'occasion de faire évoluer le fonctionnement du syndicat, avec une actualisation des statuts et une évolution des délégations au bureau syndical et à la Présidente.

Suite à plusieurs évolutions de périmètre et aux fusions, il convenait de mettre à jour les statuts. L'ensemble des dispositions s'appuie sur la composition nominative du comité syndical, afin de gérer plus facilement ces évolutions.

De plus, afin de simplifier le fonctionnement administratif du syndicat, les délégations de pouvoir au Bureau Syndical et à la Présidente ont été modifiées, en matière de gestion du patrimoine avec notamment de biens, la location, ou encore la gestion des conventions.

L'actualisation du site internet

Créé en 2012, le site internet du SIRDAB n'avait pas connu d'évolutions depuis sa mise en ligne. Il était progressivement devenu obsolète, tant dans son contenu que dans sa présentation.

Pour remédier à cette situation, l'équipe du SIRDAB a travaillé en interne sur un projet de nouveau site, de la conception jusqu'à sa réalisation (rédaction des contenus, illustrations, mise en page...).

Le nouveau site du SIRDAB a été mis en ligne le 30 octobre 2018 : <https://www.sirdab.fr/>.

Il se veut plus adapté aux formes de communication actuelle et propose aux visiteurs des contenus actualisés sur la vie du syndicat et les missions exercées.

La prescription de la démarche

Par délibération du 5 juillet 2018, le SIRDAB a lancé la démarche d'élaboration du SCoT Avord-Bourges-Vierzon (ABV) sur le périmètre arrêté le 14 novembre 2017, qui couvre 7 EPCI, 200 000 habitants et 101 communes. Le besoin de redéfinir ce cadre stratégique découle de l'extension du périmètre du SIRDAB et d'une volonté d'accentuer les coopérations à l'échelle de ce grand territoire. Ce nouveau SCoT permettra aussi de lever, à terme, le principe d'urbanisation limitée des communes non couvertes par un SCoT, restreignant leurs capacités de développement.

La prescription du SCoT ABV a donné lieu à une réflexion des élus du SIRDAB pour définir les objectifs poursuivis au travers de la démarche, par 3 grands axes :

- Elaborer une stratégie de développement concertée du territoire
- Conforter la fonction structurante du territoire dans le grand-centre
- Définir les conditions de réussite du projet de développement

Cette délibération définit aussi les modalités de la concertation avec le public au cours de la démarche. Il s'agit à la fois d'informer et de sensibiliser les habitants aux grands enjeux de l'aménagement du territoire et de leur permettre d'alimenter la démarche en formulant leurs observations. Parmi ces modalités figurent : la mise à disposition d'un dossier d'information du projet au siège du SIRDAB et des EPCI, la publication d'articles d'information dans les bulletins communautaires des EPCI, l'organisation de réunions publiques dans chaque EPCI...

En chiffres

- 1 appel d'offres (2 CCTP)
- 2 subventions obtenues
 - 12 candidatures
 - 3 réunions partenariales

La préparation du marché & des études

L'élaboration du SCoT nécessite de recourir à un prestataire. Le choix a été fait de décomposer le marché en deux lots :

- Un lot relatif à l'élaboration du SCoT, à son animation et aux études connexes (évaluation du SCoT de 2013, évaluation environnementale) ;
- Un second lot consacré à une stratégie locale de développement économique, pour approfondir ce volet du SCoT.

Le bureau syndical agissant sur délégation du comité a autorisé l'engagement de la procédure le 19 septembre 2018, l'appel d'offres a été publié fin novembre 2018 jusqu'à la mi-janvier 2019.

Les études débuteront au premier trimestre 2019 avec les diagnostics et un travail d'évaluation du SCoT de 2013. La durée prévisionnelle de la démarche SCoT est estimée à 4 ou 5 ans, celle de la stratégie locale de développement économique à 18 mois.



Suivi des démarches de planification

La déclinaison des orientations du SCoT s'effectue notamment à travers les documents de planification locaux. Dans ce cadre, le SIRDAB est associé aux procédures de élaboration et d'évolution de ces documents.

De ce fait, le SIRDAB a été associé aux démarches PLUi engagées sur son périmètre (Fercher Pays Florentais, Bourges Plus, Terres du Haut Berry, La Septaine, Vierzon Sologne Berry). Cette association se traduit par la participation aux réunions PPA et/ou aux comités de pilotage qui rythment les études. C'est l'occasion d'apporter un éclairage sur les objectifs du SCoT et de veiller à la compatibilité des documents.

En chiffres

- 5 PLUi suivis
- 2 PCAET suivis
- 4 avis émis
- 4 projets SCoT/PLUi limitrophes
 - 7 CDPENAF
 - 2 CDAC

Au delà des PLUi, le syndicat a été associé aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme (POS de Saint Eloy de Gy, PLU de la Chapelle Saint Ursin et de Graçay) ou simplement associé à d'autres procédures (PLU de Nérondes, de Cornusse, de Bengy sur Craon, Carte communale de Chéry).

Le SIRDAB suit aussi les démarches PCAET (Bourges Plus et Vierzon Sologne Berry), qui ont à prendre en compte les orientations du SCoT.

En tant que SCoT limitrophe, le SIRDAB participe aux réunions organisées pour l'élaboration de SCoT et/ou PLUi des territoires voisins (Berry Loire Vauvise, Arnon Boischaut Cher, Pays d'Issoudun et Pays Loire Val d'Aubois).

Les commissions : CDAC et CDPENAF

Au titre du SCoT, le SIRDAB siège à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles, Forestiers (CDPENAF) et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

La CDPENAF est consultée sur tout projet d'urbanisme ou d'aménagement consommant des terres agricoles. Le SIRDAB est en particulier représenté aux commissions analysant les projets de PLUi au stade du PADD (La Septaine, Fercher Pays Florentais, Portes du Berry, Cœur de France) et aux réunions de travail de cette commission (charte sur le photovoltaïque, examen des PLUi).

La CDAC est compétente pour accorder ou refuser des autorisations d'implantations de commerces de plus de 1000 m². Le SIRDAB a ainsi été amené à analyser deux demandes d'exploitation commerciale au titre de leur compatibilité avec le SCoT, ayant fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Les autres actions

Le SIRDAB est également un acteur de l'aménagement et du développement du territoire au sens large. À ce titre, il a été associé à différents types de démarches en 2018 :

- Plan de gestion UNESCO de la cathédrale de Bourges ;
- Candidature du Sancerrois au patrimoine mondial de l'UNESCO (DREAL)
- Etude de circulation de l'Agglomération Bourges Plus
- Plan Départemental de l'Habitat du Cher (PDH)
- Rencontres du réseau PLUi du Cher (DDT)
- InterScot Régional et Départemental

La contribution au SRADDET

Le SIRDAB a validé sa contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Centre Val de Loire, lancé en 2017.

Au 1^{er} trimestre 2018, le bureau syndical du SIRDAB a été la cheville ouvrière d'une contribution écrite, identifiant des priorités d'aménagement partagées à relayer à la Région. Validée à l'unanimité en comité syndical du 27 mars 2018, cette contribution s'articule autour des priorités suivantes :

- Conforter le territoire dans sa fonction de 3^{ème} pôle régional,
- Améliorer la connexion aux métropoles régionales et nationales,
- Accompagner le développement économique du territoire,
- Promouvoir un développement équilibré en consolidant le réseau de villes petites et moyennes,
- Renforcer la coopération entre Bourges, Vierzon et Châteauroux,
- Mettre en place un dispositif de suivi du SRADDET.

En parallèle de sa propre contribution, le SIRDAB a animé un réseau InterSCoT, réunissant les Présidents et techniciens des 4 structures porteuses de SCoT du Cher (SIRDAB, Berry Saint Amandois, Loire Val d'Aubois, Sancerre-Sologne). Ce travail concerté a fait l'objet d'un courrier cosigné par les 4 Présidents et d'une contribution partagée réaffirmant le rôle des SCoT comme document pivot de la planification locale, dans un contexte d'affirmation des logiques métropolitaines.

Arrêté le 21 décembre 2018, le SIRDAB sera sollicité pour émettre un avis sur ce projet début 2019. Cet avis sera l'occasion d'analyser la manière dont les éléments de la contribution ont été intégrés et d'apprécier les règles avec lesquelles le SCoT ABV devra être compatible.

En chiffres

- 3 cercles d'acteurs
- 8 réunions
- 3 bureaux syndicaux
- 3 contributions
- 1 avis SRC

Le Schéma Régional des Carrières

En septembre 2018, le Préfet de Région a sollicité l'avis du SIRDAB sur le projet de Schéma Régional des Carrières Centre-Val de Loire. Il définit les conditions d'implantation des carrières et les orientations nécessaires à la gestion durable des produits d'extraction, à horizon 12 ans.

Les SCoT sont identifiés comme des documents pertinents pour décliner les orientations du SRC, en raison de leur approche transversale de l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie. L'élaboration du SCoT ABV sera donc l'occasion d'approfondir ces enjeux et de décliner localement les mesures du SRC en les adaptant à son contexte territorial. L'avis du SIRDAB a fait l'objet d'une délibération du comité syndical du 12 décembre 2018. Il relève les deux grands éléments suivants :

- La nécessité d'intégrer les grands aménagements programmés susceptibles de générer des besoins en matériaux (rocade Nord-Ouest, 2nd échangeur, amélioration de la N151, réfection des pistes de la base d'Avord).
- La sollicitation d'outils, de méthodes et de données pour faciliter le calcul des besoins liés à la mise en œuvre du projet de développement et la déclinaison locale du SRC dans les documents de planification (SCoT, PLUi).



L'accompagnement des démarches

En 2018, dans la continuité des missions exercées en 2017, l'équipe du SIRDAB a accompagné ses EPCI membres en matière d'aménagement du territoire, au niveau de la procédure, du suivi, du contenu technique et des aspects juridiques des démarches de planification. Elle a notamment continué d'appuyer le PLUi de Fercher Pays Florentais, des Terres Vives et des Terroirs d'Angillon (devenus Terres du Haut Berry) et La Septaine.

En chiffres

- 4 PLUi accompagnés
- 2ancements PLUi appuyés
- 1 analyse des offres
 - 44 réunions

Ce travail technique et juridique s'inscrit dans une collaboration étroite avec les EPCI qui dépasse le cadre de l'intervention classique du syndicat en tant que personne publique associée. Dans ce cadre, les services ont proposé un appui adapté à chaque EPCI suivant leurs besoins, en participant aux réunions techniques organisées par l'EPCI (comités techniques, ateliers, groupes de travail), ainsi qu'aux comités de pilotage et des réunions bilatérales le cas échéant.

Dans le cadre de cet appui, l'équipe a contribué en 2018 à alimenter les études PLUi en analysant les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les premiers travaux sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et le règlement.

Cette mission passe par une analyse des enjeux identifiés et des priorités d'aménagement proposées pour vérifier la bonne adaptation et la pertinence des propositions des prestataires au regard des spécificités du territoire. Il s'agit par ailleurs de favoriser la conformité des livrables avec la réglementation en vigueur et l'esprit de la loi, tout en respectant les enjeux du projet de territoire souhaité par l'EPCI.

Dans le courant de l'année, trois démarches ont été présentées en CDPENAF en phase PADD (Fercher Pays Florentais, Bourges Plus, La Septaine), commission à laquelle le SIRDAB est représenté par un élu, accompagné le plus souvent d'un membre de l'équipe du SIRDAB.

L'appui au lancement des démarches

Par ailleurs, l'équipe du SIRDAB a apporté un appui administratif et technique dans le lancement de deux démarches, de la rédaction du cahier des charges des appels d'offres, jusqu'à l'analyse des offres, en passant par les éléments composant les délibérations.

Cette année, l'équipe a apporté un appui aux Terres du Haut Berry dans le cadre de leur projet de fusion et extension, des deux démarches PLUi engagées fin 2015 à l'ensemble du territoire intercommunal. Pour le lancement d'une seule et même démarche PLUi à l'échelle du nouveau périmètre, le SIRDAB a pu accompagner l'EPCI dans la prescription de celui-ci, la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres, l'analyse des offres reçues...

Au même stade, le SIRDAB a également appuyé Vierzon-Sologne-Berry dans la rédaction des délibérations et du cahier des charges nécessaires au lancement de son PLUiH.

L'activité du service

Suite à la mise en œuvre du SDCI en 2017, le périmètre d'intervention du service avait connu une évolution, avec le départ des communes des Terroirs d'Angillon et l'arrivée de l'ensemble des communes de Cœur de Berry. Pour autant, le service ADS a maintenu un volume de son activité important. En 2018 avec près de 647 actes, contre 640 en 2017, le service a reçu pour instruction en moyenne 53 actes/mois :

	2017	2018	Evolution
Cœur de Berry	316	430	+114
Fercher Pays Florentais	209	217	+8
Ex Terroirs d'Angillon	115	0	-115
Total	640	647	+7

En chiffres

- 647 actes
- 8 formations communes
- 12 rencontres pétitionnaires

En complément de l'instruction des dossiers, le service a conservé un rôle important de conseil auprès des communes et des pétitionnaires, en proposant selon les besoins des rencontres individuelles et des réunions personnalisées sur des points spécifiques.

L'évolutions et les perspectives

En 2018, les membres du SIRDAB adhérents à la prestation de service Application du Droit des Sols (ADS) sont les EPCI Cœur de Berry (Allouis, Cerbois, Foëcy, Lazenay, Lury s/ Arnon, Massay, Mehun sur Yèvre, Méreau, Preuilly, Quincy, Ste Thorette) et FerCher Pays Florentais (Civray, Lunery, Mareuil s/ Arnon, Plou, Primelles, St Caprais, St Florent, Villeneuve s/ Cher). A noter que l'instruction des communes soumises au règlement national d'urbanisme est réalisée par la DDT (Brinay, Chéry, Limeux, Poisieux, Saugy).

Le départ de Mehun sur Yèvre, Allouis et Foëcy de la CdC Cœur de Berry a des répercussions sur le volume d'activités et la répartition du coût de fonctionnement du service. Il a cependant été décidé de maintenir le service en 2019 afin d'assurer la continuité de la prestation pour les autres communes, actuellement sans autres solutions pour l'instruction. L'année 2019 sera l'occasion d'étudier les solutions qu'il est possible de mettre en oeuvre pour satisfaire les besoins des territoires.



La finalisation de la préfiguration

Les réflexions relatives à la création d'un PETR à l'échelle des bassins de vie berruyer et vierzonnais ont occupé une place centrale dans l'activité du SIRDAB en 2018. Le SIRDAB a continué à piloter le travail de préfiguration en collaboration avec les Pays de Bourges et de Vierzon.

L'étude de préfiguration engagée en 2017 a été poursuivie et finalisée au 1^{er} semestre de l'année 2018. Cette dernière a été menée par le comité de pilotage constitué des Présidents des 3 syndicats mixtes, des 7 EPCI concernés, du Conseil Départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire. En lien avec la Préfecture, elle a permis de valider la procédure de création, d'affiner les scénarii budgétaires et de préciser l'organisation et les modalités de fonctionnement de la future structure.

En chiffres

- 8 réunions COPIL
- 22 présentations
- 7 EPCI favorables (209 votes favorables sur 223)

Au cours du 1^{er} semestre, les grands principes de la gouvernance du PETR et de la contribution financière de ses membres ont été définis avec la garantie d'un équilibre entre urbain et rural. Dans cette perspective, le comité syndical du PETR comptera 76 délégués titulaires et le bureau syndical comptera 17 membres. Au-delà de la dimension technique, la préfiguration du PETR a été l'occasion de développer les relations entre les EPCI du territoire et de consolider des habitudes de travail.

Une démarche de concertation a également été mise en place pour choisir le nom du PETR. Suite à l'appel à propositions lancé en été 2018, une commission spéciale a examiné les différentes suggestions. Le bureau et le comité ont ainsi validé le choix de PETR « Centre-Cher ».

Le lancement effectif de la démarche

Les comités syndicaux du SIRDAB, du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon ont validé le principe de création du PETR lors de leurs instances de juillet 2018.

Le 19 septembre 2018, le Comité Syndical du SIRDAB a approuvé la transformation en PETR. Mi-décembre 2018, dans les 3 mois prévus, les 7 conseils communautaires des EPCI membres du SIRDAB se sont prononcés favorablement : 94% des conseillers communautaires du territoire ont voté en faveur du projet de PETR. La Préfète du Cher a donc prononcé la transformation du SIRDAB en PETR par arrêté du 20 décembre 2018.

Parallèlement à la transformation en PETR, les membres des Pays de Bourges et de Vierzon avaient à se prononcer sur la dissolution de leur syndicat et sur le transfert des biens et du personnel au PETR selon des règles de majorité simple. Au 31 décembre 2018, ces conditions étaient pleinement remplies pour les deux syndicats : pour le Pays de Bourges, 64 membres sur 68 se sont prononcés favorablement et 25 membres sur 28 pour le Pays de Vierzon. L'équipe du SIRDAB s'est tenue à la disposition des EPCI et des communes pour une présentation du projet PETR, plus d'une vingtaine ont été réalisées dont au Conseil Départemental du Cher.

Le 1^{er} semestre 2019 sera l'occasion de travailler à la rédaction des statuts du PETR Centre-Cher, sur lesquels les EPCI membres auront à se prononcer. Parallèlement, le PETR devra définir sa politique de gestion des ressources humaines avant de procéder au rapprochement spatial des agents.